MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline – Travail

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N° -00115 /MENA/DRH

Abidjan, le 10 JAN, 2023

Le Ministre

à

Mesdames et Messieurs :

- l'Inspecteur Général,
 Coordonnateur Général de l'Inspecteur Générale ;
- les Directeurs Centraux ;
- les Chefs de Services Rattachés

<u>Objet</u>: Contrôle de présence électronique des fonctionnaires et agents de l'Etat.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que le Ministère de la Fonction Publique organise une opération de **contrôle de présence électronique** de l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'Etat du **03 janvier au 17 février 2023**.

Cette opération qui vise à maîtriser les effectifs des fonctionnaires et agents de l'Etat en service dans nos structures, est exécutée conformément aux instructions du guide de l'opération de contrôle de présence des fonctionnaires et agents de l'Etat joint à la présente note.

A cet effet, je vous invite à procéder à **la validation de la présence aux postes** des fonctionnaires et agents de l'Etat qui sont effectivement dans vos services respectifs à travers :

- Le module « Contrôle de présence » du SIGFAE dans les délais requis.
- Le module « **CODIPOST** » du site de la DRH_MENA.

J'attache du prix à la bonne exécution de cette importante opération.



PJ : -Guide de l'opération de contrôle de présence -Module de contrôle de présence



CABINET

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail

GUIDE DE L'OPERATION DE CONTROLE DE PRESENCE DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE L'ETAT

L'opération de contrôle de présence consiste pour les chefs de service, à pointer électroniquement, dans le module de contrôle de présence du SIGFAE, la présence physique des Fonctionnaires et Agents de l'Etat à leur poste de travail.

NOTIONS	SITUATION DU FONCTIONNAIRE OU DE L'AGENT DE L'ETAT	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES	OBSERVATIONS
PRESENT AU POSTE	Fonctionnaire présent	Pointer présent au poste de travail	Chef de service	RAS
	Fonctionnaire ou Agent de l'Etat en formation	Pointer présent au poste de travail		Sur présentation de la décision de mise en formation (formation en Côte d'Ivoire) ; L'arrêté de formation ENA (formation à l'ENA) et autres structures de Formations ; la Communication en Conseil des Ministres (formation à l'étranger)
	Fonctionnaire ou Agent de l'Etat en congé annuel	Pointer présent au poste de travail		Sur présentation de la décision de congé annuel
	Fonctionnaire ou Agent de l'Etat en congé de maladie de longue durée.	Pointer présent tout fonctionnaire en congé de maladie selon les procédures en vigueur.		Sur présentation de l'arrêté de congé de maladie de longue durée ou l'Avis du Conseil de Santé en cours de validité

NOTIONS	SITUATION DU FONCTIONNAIRE OU DE L'AGENT DE L'ETAT	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES	OBSERVATIONS		
ABSENT AU POSTE	Fonctionnaire en abandon de poste	Pointer absent au poste de travail	Chef de service	Après 72 heures d'absence selon la circulaire n°01843/EFP/CD du 31 octobre 1995 relative aux mesures et procédures disciplinaires		
	Fonctionnaire en détachement					
	Fonctionnaire en disponibilité	ilité N'est pas concerné par l'opération de contrôle de présence				
	Fonctionnaire en exclusion temporaire					

NOTIONS	SITUATION DU FONCTIONNAIRE OU DE L'AGENT DE L'ETAT	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES	OBSERVATIONS
CAS PARTICULIER	Fonctionnaire présent physiquement mais invisible sur l'interface du chef de service	 Pour les structures (Institutions ou Ministères) incorrectes: Contacter le MFP pour la mise à jour des structures par les canaux suivants : Un formulaire sur l'espace fonctionnaire Un formulaire dans le module Chef de service Un formulaire dans le module GRH Une ligne directe : 27-20-25-90-44 27-20-25-90-46 	Ministère de la Fonction Publique	Sur présentation - le certificat de prise de service SIGFAE de l'intéressé. - l'Attestation de présence au poste -l'acte de nomination dans les fonctions
		-DRENA ou DIR. CENT/SCE RAT. incorrect. Contacter DRH_MENA pour mises à jour.		Decision de mutation ou affectation DRH *
		- SOUS-DIR. CENT., ETABLISSEMENT, IEPP, CAFOP, CIO ou APFC incorrects Contacter DIR. CENT. ou DRENA pour mises à jour .	DIR. CENT ou DRENA	Decision d'affectation de mutation ou affectation DIR. CENT ou DRENA

NB : Pour les décisions à transmettre à la DRH_MENA :

- Chaque structure scanne les décisions , les regoupe dans un dossier numérique .

- Fait une liste des agents concernés en fichier Excel (Matricle -nom-DRENA ou Direction- SOUS-DIRECTION, ETABLISSEMENT, IEPP, CAFOP, CIO ou APFC)

- Les transmet à la Direction centrale ou DRENA .

- La Direction centrale ou DRENA compile tous les dossiers dans un dossier commun.

- La DRENA ou Direction transmet à la DRH_MENA à l'adresse suivante : mendrh.sceinf@yahoo.fr.

- Toutes les mises à jour à faire par la Direction centrale ou la DRENA ne seront pas traitées à la DRH_MENA.

NOTIONS	SITUATION DU FONCTIONNAIRE OU DE L'AGENT DE L'ETAT	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES	OBSERVATIONS			
CAS PARTICULIER	Fonctionnaire traduit devant le Conseil de Discipline	N'est pas concerné par l'opération de contrôle de présence					
	Fonctionnaire en instance de redéploiement ou d'affectation	Le fonctionnaire en instance de redéploiement ou d'affectation doit se présent à la Direction de la Programmation et du Contrôle des Effectifs.					







MODULE DE CONTRÔLE DE PRESENCE du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'État (SIGFAE)





Dans le cadre d'une gestion rationnelle des effectifs de l'Administration publique, le Ministère de la Fonction Publique (MFP) a initié une opération de contrôle de présence des Fonctionnaires et Agents de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national. A cet effet, un module contrôle de présence a été mis en place, afin de permettre à chaque gestionnaire de proximité des ressources humaines civiles de l'Etat, de pointer électroniquement la présence physique ou l'absence des Fonctionnaires et Agents de l'Etat à leur poste de travail. Cet outil est contenu dans le module chef de service du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE).

I- ACCES AU SITE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Pour accéder au site du Ministère de la Fonction Publique :

Tapez dans un navigateur (Firefox, Google chrome, Internet Explorer,...) l'adresse <u>www.fonctionpublique.gouv.ci</u> comme l'indique l'écran suivant :

Construction of the second sec		
Nouvel onglet	×	
\leftrightarrow C \heartsuit	崖 www.fonctionpublique.gouv.	ci

- 1. Entrezl'adressedelaFonctionpubliquedans la zonederecherche
- 2. Appuyer la touche « Entrée » du clavier

La page d'accueil du site s'affiche comme suit :



Fenêtre 1 : Page d'accueil du site web de la Fonction Publique

II- CONNEXION AU MODULE « CHEF DE SERVICE »

Pour accéder au module « Chef de service », il faut procéder comme suit :

1- Cliquer sur le menu SIGFAE ou accédez directement au tableau de bord en saisissant le lien suivant: <u>sigfae.fonctionpublique.gouv.ci</u> et ci-après s'affiche:



Fenêtre 2 : Tableau de bord des modules SIGFAE web

2-Cliquez sur « Chef de service » pour ouvrir le module chef de service.

L'écran de connexion au module « Chef de service » s'affiche



<u>Fenêtre 3</u> : Page d'authentification du SIGFAE module Chef de Service

Les paramètres de connexion permettent d'accéder à l'écran du module « Chef de service » :



Fenêtre 4 : Page d'accueil du module Chef de Service

III – MODULE « CONTRÔLE DE PRESENCE »

Le module contrôle de présence regroupe deux (02) sous-menus à savoir :

- Présence au Poste
- Liste des agents contrôlés

1. LE SOUS-MENU « PRÉSENCE AU POSTE »



<u>Fenêtre 5</u> : Page d'accueil du module Chef de Service

informations du fonctionnaire, l'écran suivant illustre cet état :

Le sous-menu **Présence au poste** permet de pointer électroniquement l'état (absent ou présent) des agents. Les étapes se présentent comme suit :

1- Entrez le Matricule de l'agent
 2- Cliquez sur le bouton
 « Visualiser »

Le bouton « **visualiser** » permet d'afficher les

Matriculeeee	000 030 Z	<u>Fenêtre 6</u> : Page de visualisation des
Nom & Prénoms	informations des	
Emploi	jonctionnaires	
Service		
Localité	ABIDJAN	
Lieu de travail	Sélectionnez obligatoirement le lieu de travail V	
Est t-il présent au poste	Choisir obligatoirement une option V	

3- Sélectionnez obligatoirement le lieu de travail

L'option obligatoire du **lieu de travail,** permettra de régler les problèmes de mises jour du lieu de travail des fonctionnaires et agents de l'état.

VALIDER

4- Choisir obligatoirement une option Les options obligatoires « OUI PRESENT AU POSTE ou NON ABSENT AU POSTE » permettent d'indiquer la présence au poste de travail ou l'absence au poste de travail des fonctionnaires et agents de l'état.

Enfin cliquez sur le bouton « valider » pour prendre en compte l'option obligatoire choisie.

Un message d'alerte s'affiche en fonction de l'option choisie.

Soit « OUI PRESENT AU POSTE »

Cet agent. Momo de matricule : 010101E est bien contrôlé présent

Soit « NON ABSENT AU POSTE »:

Cet agent TAKI TATI de matricule : 020201 A est bien contrôlé absent

1. LE SOUS-MENU « LISTE DES AGENTS CONTRÔLÉS »

Le sous menu donne l'aperçu de la liste des agents contrôlés et affiche également un tableau de bord.

Pour accéder au sous-menu :

- 1. Pointez sur le menu CONTROLE DE PRESENCE
- 2. Cliquez sur Liste des agents contrôlés





IV. FORMULAIRE DE RECLAMATIONS

Le formulaire de réclamations permet aux fonctionnaires et agents de l'Etat de poser des réclamations.

Pour accéder au sous-menu de réclamation, procéder comme suit :

Dans le module « espace fonctionnaire,

- 1- Pointez sur « NOUS CONTACTER »
- 2- Cliquez sur réclamation -Contrôle de présence.

TABLEAU DE BORD	NOTES ET CONTROLE DE PRESENCE	POSITION SPECIALE	DEMANDE D'ACTE	NOUS CONTACTER	SUIVI DE DOSSIER	мон сомрте 🗾	
				Réclamation			12 vues
Réclamation - Contrôle de Présence							
		ESPACE FO	NCTIONNA	IRE			

6

L'écran de réclamation- Contrôle de présence s'ouvre comme suit:

1- Les informations relatives au fonctionnaire, telles que le matricule, les Nom et prénoms, l'email et le numéro de téléphone sont renseignés par défaut (ou mettre à jour le cas échéant)

- 2- Sélectionnez l'objet de la réclamation
- 3- Rédiger la réclamation
- 4- Sélectionnez le nombre de pièces jointes

(NB: le nombre de pièces jointes reste à la demande du fonctionnaire s'il désire ajouter plusieurs pièces).

5- Cliquez sur « Valider la réclamation »



MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION